



Fisheries and Oceans  
Canada  
Pêches et Océans  
Canada

Pêches et Océans  
Canada  
Pêches et Océans  
Canada

Services du matériel et des acquisitions  
Tours Centennial  
200, rue Kent  
Pièce 081, 9<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario) K1A 0E6

April 1, 2015

Objet : **DEMANDE DE PROPOSITION : FP802-150006**  
Soutien et avis médicaux d'urgence à Pêches et Océans Canada, Garde Côtière  
Canadienne, Opérations de la flotte.

Dans le cadre de la demande de propositions mentionnée en rubrique, le présent addenda n° 2 est émis afin de répondre aux questions des soumissionnaires reçues jusqu'à présent. Les questions et réponses sont incluses à l'annexe A-1.

Toutes autres conditions générales de cette demande de proposition demeurent les mêmes.

**Les soumissionnaires doivent accuser réception du présent addenda en apposant leur signature dans l'espace prévu ci-dessous et en joignant une copie du présent document à leur proposition.**

Cordialement,

**Beverly Shawana**  
Agente principale des contrats  
Opérations de gestion des finances et du matériel

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

Nom de l'entreprise \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

**Canada**



**Annexe A-1.**

Q1: Le médecin reçoit combien d'appels par jour/semaine/année? Quelle est la durée des appels normalement?

A1: Variable d'une année à l'autre. La moyenne est d'environ 30 appels chaque année  
Durant les deux dernières années.

Q2: Avez-vous des statistiques du type d'appel le plus fréquents? Niveau d'acuité?

A2: Oui. Nous recueillons des statistiques et les appels les plus fréquents concernent les prescriptions médicamenteuses.

Q3: L'Officier de Santé remplit-il à bord le "PCR"? Ont-ils des ordinateurs (tablettes) pour entrer des données ou remplissent-ils des formulaires papier?

A3: Chaque navire est muni d'un ordinateur médical; il n'y a plus de dossier papier.

Q4: Y a-t-il normalement un Officier de Santé GCC à bord de chaque navire?

A4: Oui.

Q5: Quelle est le champ de pratique des infirmières et infirmières praticiennes à bord? Suivent-elles une directive médicale?

A5: Les infirmières et infirmières se soumettent à la pratique clinique du "Guide de pratique clinique" qui a été mis au point par la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits (DGSPNI) de Santé Canada"

Q6: Exigences de Sécurité - Nous avons une autorisation en matière de sécurité en tant qu'organisation mais notre chef de la sécurité est parti à la retraite et la nomination d'un remplacement dépassera la date butoir du 8 avril. Est-il acceptable de démontrer une preuve du processus mais que le chef soit nommé après la fermeture de l'appel d'offre et que nous produisions notre cote de fiabilité après la date de clôture de soumission?

A6: **Cote de sécurité à la clôture des soumissions**

Le soumissionnaire/l'entreprise doit avoir une attestation de Sécurité d'installation valide avec une Autorisation de détenir des renseignements au niveau « Protégé B », et les ressources proposées doivent posséder une cote de fiabilité valide émise par la Direction de la sécurité industrielle canadienne et internationale (DSICI) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) à la date limite de présentation des soumissions.

Q7: Qu'est-ce qu'une page de test - est-ce que c'est un appel? Combien devons-nous faire mensuellement?

A7: Le test consiste à faire un appel et nous en faisons 1 ou 2 par mois.

Q8: Que se passe-t-il lors d'un cas grave? Dans le cas OU quelqu'un meurt à bord?

A8: L'officier communiquera avec le médecin et, ensemble, ils détermineront le plan d'action le plus approprié.



- Q9: Traitons-nous uniquement les personnes à bord OU des gens qui pourraient avoir été secourus?
- A9: Nous traitons principalement les membres de l'équipage et les surnuméraires, mais il arrive à l'occasion que nous ayons des appels de Recherche & Sauvetage et que les infirmiers et infirmières aient à prodiguer des soins à ceux-ci, au besoin.
- Q10: Est-ce que les médecins doivent être inscrits au Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada ainsi qu'au Collège des médecins de famille du Canada?
- A10: Les médecins doivent être inscrits au Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada OU au Collège des médecins de famille du Canada.
- Q11: Y-a-t-il possibilité de tenir des rencontres en personne durant le processus ? Avant de soumettre la proposition ? Après ? Avant que la décision ne soit faite ? Y-at-il une réunion ouverte pour tous les soumissionnaires ?
- A11: Aucune réunion prévue, mais une personne ressource ainsi que ses coordonnées sont affichées sur le site WEB.
- Q12: Si le médecin ne peut pas rétablir la communication avec le navire - nous devons contacter la coordonnatrice – cette personne a-t-elle un numéro 24/7 ? Existe-t-il une procédure de secours lorsque nous ne pouvons pas rejoindre la coordonnatrice? Qu'arrive-t-il si nous ne pouvons pas rejoindre la coordonnatrice?
- A12: Durant les heures de travail, le médecin devrait communiquer directement avec la coordonnatrice nationale du programme des officiers de santé. Avant 07h00 et après 15h00, si le médecin ne peut rétablir la communication avec le navire, il doit appeler le Centre des opérations régional au 1-855-209-1976 puisque le COR est en mode d'opération 24/7. Le COR tentera de rétablir le contact avec le navire. Si ces tentatives échouent, le COR communiquera avec la coordonnatrice nationale du programme des officiers de santé.
- Q13: Les navires naviguent-ils seulement dans des eaux canadiennes?
- A13: Non. Les navires naviguent également dans des eaux nationales en plus de naviguer dans des eaux canadiennes.
- Q14: 24 heures après l'appel téléphonique initial - le rapport détaillant la consultation devra être soumise via courrier électronique – est-ce pour tous les cas au uniquement ceux où le raccordement téléphonique a été perdu- la Section 2.3 ? Nous pouvons fournir l'enregistrement de voix dans un délai de 10 minutes après l'appel mais existe-t-il un formulaire à remplir?
- A14: Nous désirons obtenir un rapport de tous les appels. Un rapport uniforme sera complet.
- Q15: Configurer le Coordinateur et les Officiers de Santé avec l'accès à notre système - quel genre d'accès exigez-vous? Administration? A quoi voulez-vous avoir accès?
- A15: La coordonnatrice nationale ainsi que les officiers de santé ont besoin d'avoir accès à toutes les consultations faites sur nos navires.



Q16. L'annexe C – la Partie 3 doit être complétée uniquement si en sous-traitance ?

A16. C'est exact.

Q17. Les lettres de référence seront-elles considérées?

A17: Il serait ban de les inclure.

A18: Où est le modelé (gabarit) pour l'enveloppe repose?

A18. Une enveloppe de retour n'est pas requise pour cet appel de propositions

Q19. Le processus de prise de décision durera environ combien de temps après le 8 avril?  
Serons-nous informés par courrier seulement? Le soumissionnaire gagnant aura combien de temps pour la mise en œuvre?

A19: La décision devrait être rendue d'ici la fin d'avril. Soumissionnaire retenu devra être prêt pour la mise en œuvre et entièrement fonctionnel Juin 01, 2015.

Q20. Ne spécifie pas si l'offrant doit détenir une garantie contractuelle ou une assurance sur la demande de proposition – en avons-nous besoin?

A20: Normalement lorsque les médecins sont inscrits au Collège Royal ou au Collège Canadien des Médecins ils possèdent déjà une assurance qui les protège.

Q21. L'annexe F – Est-ce une feuille de titre/couverture? Avons-nous un numéro de dossier de TPSGC ou un numéro de certificat ? Le Niveau de Sécurité?

A21. Le formulaire joint à la DDP package sous l'appendice " F " doit être complété par le soumissionnaire et soumis dans le cadre de leur réponse. Seuls les deux premiers (2) blocs doivent être terminés.

Les ressources proposées doivent détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur la clairance et lorsque TPSGC a émis ces jeux ils auraient informé de quel fichier# et/ou certificat # serait.

Q22. Le prix demandé est basé sur 1200 heures, ce qui correspond à 50 jours à 24 heures par jour. L'Annexe C Section 4.1 stipule que le travail sera exécuté pendant environ cinq mois (150 jours). Pouvez-vous se il vous plaît confirmer que vous souhaitez tarification pour seulement 50 jours?

A22. Nous avons besoin du tarif pour la période de 5 mois.

Q23. Le tableau en Annexe B demande un taux horaire. Les contrats antérieurs demandaient un taux quotidien, et ce contrat demande des services pour 24 heures par jour. S'il vous plaît confirmer que vous souhaitez un taux horaire pour une journée de 24 heures.

A23. Cette table est sous examen et révisions sera abordée dans l'Additif no 3.

Q24. Est-ce que la GCC a déjà demandé ce service pendant moins de 24 heures par jour?

A24. Non